

Session: Comment améliorer la situation des femmes appartenant à des minorités
Forum: PNUD
Soumis par: Iran

L'Assemblée générale,

Soulignant que tous les Etats membres ont voué avec le soutien des Nations Unies la promotion du respect universel et le respect des droits de la personne et des libertés,

Également la compréhension commune de ces droits et libertés qui sont de la plus haute importance pour la pleine réalisation de cet engagement,

Portant une appréciation positive a la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée internationalement le 3 septembre 1981,

Profondément préoccupé par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes entrée en vigueur le 3 septembre 1981 qui même suite à cette convention sont toujours discriminées et sous-représentées,

Saluant le travail conséquent effectué par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour les travaux qui fournissent pour la protection des femmes issus des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques,

Consciente de la nécessité d'améliorer la situation des femmes issues de minorités grâce aux instruments des Nations Unies,

1. *Déplorant*, les discriminations et conditions de vies dans lesquelles les femmes issus des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques doivent subir même avec des conventions qui doivent prévenir cela,
2. *Demande* à tous les Etats de participer à l'amélioration de la vie des femmes issus de minorités,
3. *Constata avec préoccupation* le manque de formation éducative dans la vie de ses femmes,
4. *Demande instamment* la mis en rigueur d'une formation obligatoire pour toutes femmes de minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques,

(a) Pour les compétences linguistiques de bases du pays dans lesquelles elles résident leur donnant le droit à l'éducation;

(b) Pour enseigner les bases de l'informatique;

(c) Pour connaître, apprendre et comprendre leurs droits internationaux;

(d) Pour aider ses femmes à êtres indépendantes;

(e) Pour leurs permettre de connaître leurs situations de vies d'un point de vu général et non endoctriner par leurs connaissances;

(f) Pour leurs permettre de pouvoir avoir l'option de pouvoir quitter des situations de vies non-saines;